

Image ou photographie ?

L'évolution de la technologie et des outils de communication permettent aujourd'hui à tout un chacun de faire des images et de les diffuser très rapidement.

Mais ces images sont-elles des photographies ou simplement une traduction visuelle de ce que l'on observe à un instant «t» ?

Si vous aimez et souhaitez donner un sens esthétique mais aussi une dimension technique à vos prises de vue, rejoignez le Club Photo d'Ars.

Initiation, approfondissement technique, le tout dans une ambiance conviviale et sympathique au sein d'une association communale forte de 30 années d'existence !

Réunions le mercredi soir à 20h30 dans le local au sous-sol de la mairie, mais aussi des sorties thématiques et des séances spécifiques en studio permettent de mieux pratiquer la photographie dans des domaines très variés : sport, paysage, portrait, macrophotographie, animalier, sont quelques-uns des sujets abordés.

C'est l'occasion de pratiquer une activité de détente enrichissante, mais aussi de se faire plaisir dans une association locale. Alors rejoignez-nous !

Contacts :

Fabrice MOREAU (président) tél : 06 71 00 18 96

Gérard LEMAITRE (secrétaire) tél : 06 81 89 37 53

FACEBOOK : Club Photo Ars 16

ÉTOILE SPORTIVE D'ARS

Notre club continue en cette saison 2023-2024 avec un changement de nom vu la situation très compliquée avec la Mairie de Gimeux qui ne veut plus du club. Donc nous restons à Ars et avons sollicité la commune pour essayer de nous monter l'éclairage au plus simple sur le petit terrain et avoir un club house si possible, car en 1984 nous avons partagé les investissements et les dépenses.

Nous souhaiterions avoir des dirigeants et joueurs de Ars car nous sommes trop peu nombreux ce qui nous oblige à prendre des joueurs d'ailleurs et des amis bénévoles pour nos manifestations.

Les matchs à Ars sont affichés à la buvette du terrain à côté de la Salle des Fêtes pour ceux qui souhaiteraient venir les voir jouer.

Les entraînements sont les mardis et jeudis de 19h à 20h30.

Prochain LOTO à ARS le Dimanche 22 OCTOBRE 2023 . Venez nombreux.

Merci pour le Club et pour la Commune d'Ars. A Bientôt.

Le Président E.S. Ars. Guy Bonnet.

Décisions du Conseil Municipal (Rappel : les PV des Conseils Municipaux sont consultables en Mairie)

25 Avril 2023

2023-21D : Finances : Programme travaux entretien voirie année 2023 – choix de l'entreprise Approuvée à l'unanimité

2023-22D : Finances : Dotation de Solidarité Communautaire : demande de versement de la totalité de la somme en fonctionnement – Approuvée à l'unanimité

2023-23 D : Elections et vie politique : Désignation d'un délégué au CNAS – Approuvée à l'unanimité

2023- 24D : Domaine et patrimoine : Modification des tarifs de location au 1er mai 2023 Approuvée à l'unanimité

2023-25 D : Action sociale : modalités de la journée festive destinée aux anciens Approuvée à l'unanimité

30 mai 2023

2023-26D : Domaine et patrimoine : Modalités d'acquisition de la parcelle ZC351 (300 euros et 250.00 € de frais d'acte Approuvée à l'unanimité

2023-27D : Domaine et patrimoine : Orientation du 1er 1b Route de Cognac – vente Approuvée à la majorité, (5 POUR, 4 ABSTENTIONS)

2023-28D : Domaine et patrimoine : Modalités de mise en vente du matériel de l'ex-boucherie Approuvée à l'unanimité

2023-29D : Domaine et patrimoine : Signature de la convention de service Soutiens à la Gestion des R.H « CDGRH+ » Approuvée à l'unanimité

20 juin 2023

2023-30D : GRAND COGNAC : Adhésion de la commune au service commun instruction des demandes d'autorisation d'affichage publicitaire et d'enseignes dans le cadre du Règlement Local de Publicité de Grand Cognac (RLPi) – Approuvée à l'unanimité

2023-31D : GRAND COGNAC : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté le 27 Avril 2023 (PLUi) Approuvée à l'unanimité

2023-32D : Autres domaines de compétences : Motion du soutien au projet de création d'une unité de valorisation énergétique (UVE) – 4- Approuvée à l'unanimité

2023-33D : Domaine et patrimoine : Modalités de la vente du bâtiment situé sur les parcelles AB 122 et 123 : 165 000 € Approuvée à la majorité

29 août 2023

2023-34D : Personnel Communal – Modification des modalités du télétravail – Approuvée à l'unanimité

2023-35D : Fonction Publique : Modification n°2 du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Approuvée à l'unanimité

2023-36D1 : Finances : Décision Modificative n°1 – Approuvée à l'unanimité

2023-37D : Finances : Montant de 350.00 € de la redevance d'occupation du domaine public Gaz 2023 – Approuvée à l'unanimité

2023- 38D : Finances : Modification du tarif d'une concession dans le cimetière communal – C4 n°7 et C4 n°7A à 122.50 € chacune Approuvée à l'unanimité

2023-39D : Finances : Non restitution de la caution de 486.00 € – 1 bis Route de Cognac – approuvée à l'unanimité

ÉTAT CIVIL

Naissance : 13 Août 2023 – Henry, Arthur MARGEOT

Mariage : 15 Septembre 2023- JAUDEL Morgane et AGUASCA Kévin

Décès : 25 Mai 2023- REGINATO Alain, Alphée, René
01 Septembre 2023 – GUYTON André, Jean, Victor

Rédaction Documentation et Diffusion : Commission Communication Animation Mairie d'ARS

Responsable de la publication : DOMINIQUE BURTIN, Maire d'ARS

Dépôt légal nr448 du 9/1/1984 à la Préfecture de Charente

Imprimé par nos soins – Tirage 330 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique



PLACE DE LA MAIRIE - 16130 ARS - TEL. : 05 45 82 42 09 - EMAIL : MAIRIE-ARS-16@WANADOO.FR

LE PETIT ECHO
OCTOBRE 2023 - NUMÉRO 8

MOT DU MAIRE

Pour ce numéro, plus qu'un grand discours je souhaite soumettre à votre réflexion quelques photos prises ça et là sur votre commune et qui est le reflet d'un manque flagrant de civisme. J'en profite également pour rappeler quelques règles qui s'inscrivent dans les bonnes relations de voisinage :

** Il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine. Par contre, si l'arbre a une hauteur inférieure ou égale à 2 mètres, vous devez respecter une distance minimale de 0,5 mètre jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine.*

** L'article L. 2213-25 du code général des collectivités territoriales fait obligation au propriétaire de tout terrain non bâti situé à moins de cinquante mètres d'une habitation d'assurer son entretien.*

Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti ou une partie de terrain non bâtie situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain ou de la partie de terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Dans ce numéro les dates des permanences des commissaires enquêteurs pour le PLUi vous sont communiquées. N'hésitez pas à vous déplacer (et pas uniquement sur la commune) afin de faire part de vos remarques.

J'espère que la rentrée s'est bien déroulée. Le prochain rendez-vous avec la population est fixé au 11 novembre où je souhaite vous voir nombreux.

Le recensement de la population d'ARS aura lieu du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024

COMMISSION BÂTIMENTS

Travaux en régie

Quelques aménagements dans les toilettes de la salle des fêtes ont été réalisés pour les personnes à mobilité réduite : lave mains, distributeur de savon, plomberie etc... ainsi que dans la bibliothèque.

Des détecteurs de présences à leds seront installés à la salle des fêtes pour permettre de traverser la nuit le parking quand celui ci sera éteint.

Une caméra supplémentaire va être installée sur le parking de la salle des fêtes pour éviter les nombreuses incivilités, elle sera à vision nocturne.

Cimetière

Des graviers ont été étendus dans le cimetière par nos soins, merci à tout les participants, élus et administrés, cela pour éviter d'utiliser trop de produit chimique, une utilisation de rabet sera plus écologique.

Petits rappels : quelques emplacements sont disponibles dans l'ancien cimetière, il en revient au propriétaire de tenir les concessions propres.

Divers

Un carrelage va être posé dans la cantine en remplacement du balatum qui est d'origine depuis la création du local, il sera réalisé par l'entreprise locale.

Une réflexion commune sera menée avec les institutrices sur la diminution de la température dans les classes pour l'été prochain

Mot de l'Adjoint En tant que responsable des bâtiments, je m'inquiète du nombre d'élèves dans les classes, les deux communes qui font partie du SIVOS n'ont pas le même intérêt, nos voisins n'ont pas pris de nouveaux élèves sous prétexte que les instits sont nuls, donc une classe de notre école est en danger sur la commune.

COLIN Jacky, adjoint bâtiments

Agenda

22 Octobre : Loto du foot

29 Octobre : Brocante

11 Novembre : Cérémonie

9 Décembre : Repas des anciens

Informations mairie

Site internet : arsensaintonge.fr

Mail : mairie-ars-16@wanadoo.fr

Ouverture de la Mairie : Lundi, Mercredi, Jeudi : 14h30 à 17h00

Ouverture de l'Agence Postale : Lundi au Vendredi, de 9h30 à 12h30.

Salle des Fêtes : Les tarifs de location de la salle des fêtes sont consultables sur le site de la Commune : arsensaintonge.fr/vivre/services-communaux

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a choisi l'application **Panneau Pocket** c'est **gratuit**

Une nouvelle année scolaire a débuté et l'Association des Parents d'Élèves du regroupement scolaire Ars-Gimeux est repartie pleine d'énergie. Elle a proposé pour la première fois un petit déjeuner le jour de la rentrée dans chaque école afin que les parents découvrent l'association et reprennent contact après l'été. Un moment convivial qui a été très apprécié.

L'Assemblée Générale s'est tenue lundi 11 septembre. Le rapport moral et financier a été présenté et démontre qu'une belle dynamique est repartie : outre les traditionnelles activités proposées (Halloween, spectacle de Noël, Carnaval et kermesse), nous avons innové en proposant une vente de plants lors du marché de printemps et du marché de producteurs. Les comptes 2022-2023 sont à l'équilibre. Cela nous a permis d'apporter de belles aides aux écoles pour le financement des sorties de fin d'année : 10€ par enfant pour les sorties à la journée et 50€ par enfant pour le camp multisport de 3 jours proposé à la classe de CM1-CM2. Le bureau a été reconduit, avec l'élection de Mme Laurène Raphoz à la présidence, et la sortie de Mme Hélène Tournadre au profit de Mme Julie Clauzel.

L'association a de nouveau été présentée aux parents lors des réunions de rentrée afin que le maximum de parents s'impliquent lors des événements. Nous remercions les enseignants pour leur coopération active, les mairies pour leurs subventions directes et indirectes, les grands parents qui parfois nous aident lors des événements, les habitants qui répondent présents à nos ventes, tombola, etc. Tout cela concourt à dynamiser le lien social au sein de nos villages et à enrichir les souvenirs de nos enfants qui se rappelleront toujours des spectacles et sorties réalisés dans le cadre de leur école. Le bureau de l'APE

RPI ARS-GIMEUX

C'est la rentrée !

60 élèves ont fait leur rentrée à l'école élémentaire d'Ars. Pas de changement dans l'équipe enseignante : Mme Raynaud, directrice et enseignante en CM1-CM2, Mme Seize, classe des CE2-CM1 et Mme Sèvegrand, classe de CE1.

Les CM1-CM2 ont déjà débuté un cycle canoë-kayak et les CE2-CM1 ont la chance d'accueillir Cécile Becquart-Orzan, intervenante musicale au Conservatoire de Cognac, pour 20 séances de chant (2 projets entièrement financés par Grand Cognac). Les CE1 s'essaieront à la gymnastique, avec la Cognaçaise.

Le 29 septembre, toute l'école, associée aux membres des Rencontres Intergénérationnelles, « nettoieront la Nature » dans les rues de notre commune.

Cette année scolaire 2023-2024 aura pour fil rouge les Jeux Olympiques de Paris 2024. De nombreux projets vont en découler : cycle escrime, rencontre rugby, défis 2024 (faire 2024 mètres en courant, 2024 passes, ...), journées olympiques... Cela sera également des pistes pour travailler les valeurs véhiculées par l'olympisme, à savoir le respect, l'excellence et l'amitié.

Et il vous faudra ouvrir l'œil, il est possible que vous tombiez nez à nez avec une flamme olympique au cours de l'année...



Quant à vous qui lisez cet article, si vous avez une compétence particulière et envie de la partager, n'hésitez pas à contacter Mme Raynaud au 07-85-83-79-40 ou par mail ce.0160680c@ac-poitiers.fr

Parce que comme le dit la devise des JO : « Citius Fortius Altius » Plus vite, plus haut, plus fort _ Ensemble !

GYM VOLONTAIRE

Le club de gymnastique volontaire a repris ses cours le mardi de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes d'Ars. Les cours sont dispensés par notre dynamique coach sportif Alain, dans le plaisir, la convivialité et la bonne humeur. Renforcement musculaire, cardio et étirements sont au programme.

2 séances vous sont offertes avant de prendre la licence dont le montant s'élève à 68€ pour l'année.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter

Madame Aguasca Laurie trésorière au 06 37 58 88 26 - Madame Pineau Martine secrétaire au 06 81 11 51 99

Madame Burtin Maryline présidente au 06 75 84 07 21 - **Alors à vos baskets !!**



MARCHE DE PRINTEMPS

La brocante organisée par l'association marché de printemps aura lieu le dimanche 29 octobre 2023 sur le parking de la salle des fêtes d'Ars. A cette occasion une vente de chrysanthèmes sera proposée sur le site. Vous avez tous dans vos greniers, vos caves ou vos cagibis des objets dont vous n'avez plus l'utilité et qui vous encombrant.

N'hésitez donc pas à réserver un emplacement et venez passer une journée conviviale en notre compagnie. Une restauration de qualité, élaborée par nos bénévoles, à base de produits simples provenant essentiellement de fournisseurs locaux, à des prix défiant toute concurrence, satisfera les clients les plus difficiles. Nous vous espérons nombreux à venir soutenir notre action de solidarité et d'animation de notre village.

YOGA EN PAYS COGNACAIS

Chers habitants d'Ars,

Grâce à la générosité de votre commune, notre association "Yoga en Pays Charentais" (vieille de 12 ans d'âge) dispose d'une salle pour la pratique de notre activité au 4, Espace Brassens, tout près de la salle des fêtes.

La compétence de notre professeure Julia AUTIN nous procure des moments de lâcher prise et de rééquilibrage de notre énergie par le biais de méthodes respiratoires et posturales ancestrales.

Nous vous convions à bénéficier de l'épanouissement du corps et d'une sérénité d'esprit dans une ambiance bienveillante et chaleureuse les mercredis de 18h45 à 20h15 ainsi que le jeudi de 9h30 à 11h.

Le premier cours d'initiation est offert et l'adhésion à l'année se monte à 290 € scindable en trois fois au 1er Octobre, Janvier et Avril.

En espérant vous retrouver nombreux pour une année de bien être en notre compagnie.

Notre association poursuit ses objectifs et malgré notre petit effectif constituant cette dernière, nous avons pu mettre en place les projets et continuer à créer du lien dans notre village. Le mois d'Avril a été riche de rencontres avec les enfants grâce à trois dates planifiées autour d'ateliers de fabrication de bijoux, sacs, etc.

Ce fut une action très réussie au grand bonheur des petits et des grands : élèves, parents d'élèves et plus de participants chez nos + de 60 ans. Tous ont apprécié ce moment de partage dans la bonne humeur.

Les rencontres autour du Marché ont eu lieu le 11 Mai avec une météo incertaine mais clémente pendant le déroulement du marché à la grande satisfaction des exposants et des visiteurs. Les enfants ont tenu leur stand de vente des objets fabriqués lors des 3 ateliers. Ils ont eu le plaisir de constater que cette vente avait eu du succès permettant de grossir la cagnotte de l'école pour leurs activités.

La vente des gâteaux confectionnés par les membres de l'association ainsi que la tombola constituée de lots donnés gracieusement par les exposants a également pu permettre de palier aux frais engagés. Quatre heureux gagnants sont repartis avec des paniers bien garnis.

Nous remercions encore chaleureusement les membres du « Marché de Printemps » ainsi qu'Eric qui nous ont prêté des tivolis et qui nous les ont installés rassurant ainsi les exposants qui avaient besoin d'être à l'abri de la pluie.

Le plus de cette année : la clôture du marché par le spectacle « La musico'cosmic ». Aurélie BOLLEAU, venue avec sa caravane nous a enchanté par son talent et a provoqué des rires et de la bonne humeur.

Encore une fois le pari fut réussi en observant les visiteurs qui échangeaient, remerciaient et profitaient de ce moment convivial pour nous encourager à poursuivre. Donc merci à tous et merci aux exposants qui nous ont fait confiance.

Le vendredi 30 Juin : visite du patrimoine local au Musée DALANSON.

Une grande richesse du passé rassemblée dans ce Musée ! Les enfants encadrés ont pu enrichir leur savoir à travers les questions, les souvenirs et la transmission racontée et expliquée sur les objets exposés. C'est cela les vraies rencontres et le plaisir de partager la mémoire qui ne doit pas s'effacer. Merci aux personnes ayant répondu présentes à nos invitations !

Et toute notre reconnaissance à Madame DALANSON qui a offert la gratuité de la visite pour les enfants. L'association a pris en charge le paiement des visites pour tous les adultes présents ce jour- là.

A vos agendas !

Nous allons clôturer l'année le 15 Décembre avec un spectacle théâtral en partenariat avec l'APE du RPI Ars-Gimeux pour l'école et les personnes de + de 60 ans. Effectivement nous sommes plus forts et plus riches en se mutualisant. Encore une preuve de partage multi-générationnel.

ARS COIN LECTURE



Vous aimez lire, venez à la bibliothèque !

L'un des sept bénévoles - Hélène, Martine, Loëticia, Sébastien, Isabelle, Brigitte ou Sylvette - vous y accueillera le lundi ou le mercredi de 17h à 18h30. Trois ou quatre fois par an, les bénévoles vont faire des achats dans les librairies de Cognac, ce qui permet de trouver des livres récents sur les rayonnages.

Il est également possible de choisir un roman, une BD, un CD, un jeu vidéo dans le réseau de médiathèques, de le réserver avec son ordinateur et de venir le récupérer une semaine après à ARS. L'accès à la bibliothèque et l'emprunt des livres, CD, jeux ... sont totalement gratuits. Bonne lecture à tous !

Ars Coin Lecture / Réseau Libellus : Lundi: de 17h à 18h30
Mercredi: de 17h à 18h30 - (En juillet et août: ouverte uniquement le lundi - Fermée pendant les vacances scolaires de Noël)

reseau-libellus.fr



Soliguide.fr

Vous êtes en difficulté ?
Retrouvez sur le site Soliguide.fr les structures pour vous venir en aide (se manger, s'habiller...)

Manger, Se soigner, Se doucher, S'habiller, Etre accompagné, Se former

TRANSCOM

transcom.fr
agence.transcom@sigma.fr

0800 881 691

TRANSPORTE
LA MOBILITE DE PROXIMITE

LE SERVICE DE GRAND COGNAC
TRANSPORT A LA DEMANDE

ÉVOLUE À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 !

Réservez aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes à mobilité réduite.

TRANSCOM

transcom.fr
agence.transcom@sigma.fr

0800 881 691

GRAND COGNAC RÉNOV'

UN PROJET DE RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT ?

GRAND COGNAC RÉNOV'
le service public pour mieux rénover votre logement !

INFORMATIONS ET PRISE DE RENDEZ-VOUS

05 17 22 82 50
grandcognacrenov@grand-cognac.fr

GRAND-COGNAC.FR

avec et pour
améliorer son logement

QUELQUES EXEMPLES D'INCIVILITÉS



Pas de Josias 05/05/2023



Chemin de la Groie 23/06/2023



Feuilles : oui, mais sans les branches !



**Aire de repos Chaussée de Gimeux
28/08/23**



**Devant Terrain de Jeannette
14/09/2023**